

le CONTRAT de PROFESSIONNALISATION

à l'UNIVERSITÉ de MONTPELLIER

Alternance en master 2 informatique

Dans le cadre du master 2 informatique, quel que soit le parcours:

Votre alternance ne peut se faire que dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

AVANTAGES de l'ALTERNANCE

- Expérience professionnelle à valoriser sur le marché du travail
- Rémunération mensuelle
- Formation gratuite
- Augmente l'employabilité (à CV égal, l'employeur s'oriente davantage sur l'alternant plutôt que l'étudiant issu d'un cursus classique)
- Aides financières diverses
- Avantages propres à l'entreprise d'accueil (mutuelle, tickets resto...)



CHANGEMENTS AU PASSAGE EN ALTERNANCE

- Rythme de travail soutenu : gestion de la vie universitaire et de la vie professionnelle active
- Suspension des bourses sur critères sociaux
- Pas de congé universitaire mais des congés payés en entreprise
- **Sécurité Sociale** (démarche à réaliser auprès de l'organisme)



Exemple de RYTHME d'ALTERNANCE





Calendrier Prévisionnel 2019-2020 Master 2 INFORMATIQUE



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALIATION

DISPOSITIF d'ALTERNANCE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION = CONTRAT DE TRAVAIL	
EMPLOYEURS CONCERNÉS	 Employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle : Employeurs de droit privé établis ou domiciliés en France (métropole et DOM) Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) Entreprises de travail temporaire Associations Loi 1901 Groupement d'employeurs Cas particulier : CAF, Groupement d'Intérêt Public, Employeurs saisonniers, Entreprises de travail temporaire 	
TYPE ET DURÉE DE CONTRAT	 Contrat de travail en : CDD de 6 à 12 mois (jusqu'à 24 mois dans certains cas selon les accords de branche) CDI avec action de professionnalisation de 6 à 12 mois 	
PUBLIC VISÉ	Tout public à partir de 16 ans	
DOUBLE STATUT	Salarié ET Stagiaire de la formation continue	
FINANCEMENT	En cours de réforme (contacter le SFC)	

RÉMUNÉRATION

La rémunération dépend de l'âge, du niveau de formation et de l'accord de branche :

	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur	
De 16 à 20 ans révolus	974 € BRUT	771€ NET
De 21 à 25 ans révolus	1 199 € BRUT	948€ NET
Agés de 26 ans et plus	100 % du SMIC (BRUT) = 1 188€ NET <u>ou</u> 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise	

NB : dans les 2 cas, un accord de branche peut fixer des niveaux de rémunération minimaux supérieurs aux seuils fixés par les dispositions législatives et réglementaires



LA RECHERCHE D'ENTREPRISE

Sites Internet :

- Entreprises
- Moteurs de recherches pour l'emploi
- Spécialisés alternance

APEC	http://www.apec.fr/
CADREMPLOI	https://www.cadremploi.fr/
JOB INGENIEUR	https://www.jobingenieur.com/
KELJOB.COM	http://www.keljob.com
EN ALTERNANCE.COM	http://www.en-alternance.com/
JOBTEASER	https://www.jobteaser.com
LE PORTAIL DE L'ALTERNANCE	https://www.alternance.emploi.gouv.fr
KOMPASS	http://fr.kompass.com/

- Votre réseau
- Des forums et des salons dédiés à l'alternance



DÉMARCHES

SOUMETTRE À VALIDATION VOTRE ALTERNANCE AU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

VALIDATION - ou REFUS -

- Accord du responsable de parcours/de formation pour rechercher un contrat pro
- Validation des missions en entreprise

Transmission des éléments au SFC-UM

- les coordonnées de votre contact entreprise
- la fiche de renseignement candidat
- les dates de votre contrat

Inscription administrative au SFC-UM

J'ai trouvé mon entreprise!







Élodie QUINION

Chargée de Mission Formation Continue

Tél: 04 34 43 21 91

Mail: elodie.quinion@umontpellier.fr